

Brevet Professionnel Agricole

Travaux d'Aménagements Paysagers

Spécialité : Travaux de création et d'entretien

Motivations

Vous êtes intéressé(e) par :

- > Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, les techniques d'entretien et de création d'aménagements paysagers.
- > Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

Conditions d'Admission

Etre :

Titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole ou Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles Travaux Paysagers ou Jardinier Paysagiste

Avoir signé :

Un contrat d'apprentissage d'une durée d'un an, dans le secteur privé avec une entreprise paysagère ou, dans le secteur public, avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

Transmettre au CFA le dossier de candidature intégralement complété + des copies des bulletins de notes (voir modalités sur la 1ère page du dossier).

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Débouchés

Insertion professionnelle

- > Salarié du secteur privé ou public : ouvrier qualifié en travaux paysagers



Emplois :

- Jardinier d'espaces verts, agent paysagiste, aide-paysagiste, ouvrier paysagiste

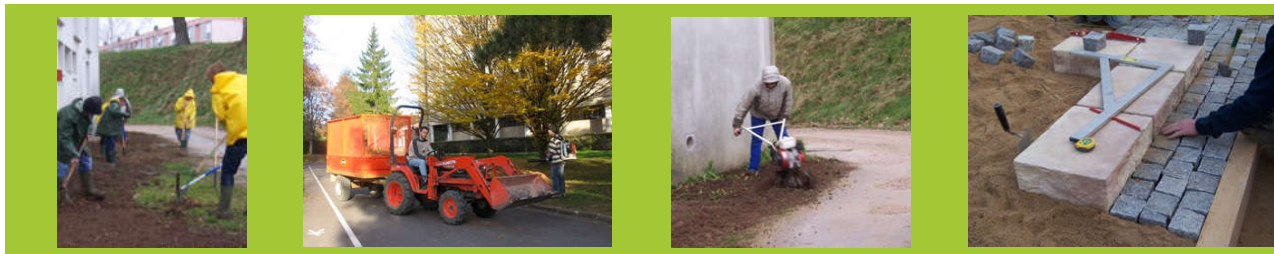


Apprentissage et handicap

Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

BPA TAP (Travaux d'Aménagements Paysagers)





Le BP TAP est un diplôme de niveau V. Il a pour objectif de former des ouvriers qualifiés capables de remplir, à partir de directives précises du chef d'équipe et/ou du chef d'entreprise, les fonctions suivantes :

Fonctions principales exercées (caractérisées par la prise d'initiative et l'autonomie dans la réalisation des activités qui leur sont liées) :

- Préparation du travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et de sécurité
- Réalisation des travaux de création, d'entretien des espaces verts (jardins, parcs, terrains de sport...) et de maintenance des installations
- Réalisation des travaux de construction paysagères, de maçonnerie paysagère ou d'ouvrages paysagers
- Utilisation des matériels, conduite des engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires ainsi qu'à leur entretien courant

Fonctions susceptibles d'être exercées :

- Réalisation des travaux d'élagage, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur
- Participation aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux
- Participation à des travaux d'entretien de végétaux d'intérieurs et de réalisation de décoration d'espaces intérieurs

Organisation de l'enseignement

Le BPA se déroule sur 1 an :

> 420 h de formation soit 12 semaines en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) et comprend normalement :

- > 3 unités capitalisables générales (UCG) *
- > 2 unités capitalisables d'option (UCO) *
- > 3 unités capitalisables de spécialité (UCS)
- > 2 unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

* Cependant, certaines unités capitalisables sont validées automatiquement pour les candidats titulaires du CAPA ou BEPA Travaux Paysagers ce qui permet d'en réduire le nombre.



Enseignements obligatoires

Unité capitalisable générale

UCG3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Unités capitalisables d'option

UCO1 Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

Unités capitalisables de spécialité

UCS1 Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UCS2 Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UCS3 Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi¹

UCARE 1 et UCARE 2



Les ¹Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi sont élaborées par l'établissement avec pour objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.



bpa

TAP

Brevet Professionnel Agricole

Travaux d'Aménagements Paysagers

Spécialité : Travaux de création et d'entretien

Obtention du diplôme

BPA TAP (Travaux d'Aménagements Paysagers)

Pas d'examen final



**Contrôle en cours de formation
100 %**

Evaluation des objectifs
composant chacune des unités capitalisables
(dont les 2 UCARE) restant à valider



Validation du diplôme